

*DEPARTEMENT DU NORD*

*Arrondissement de Valenciennes*



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ESCAUDAIN**

*Ville d'Escaudain*

**SÉANCE DU 8 AVRIL 2025**

**CONVOCATION EN DATE DU 26 MARS 2025**

**DÉLIBÉRATION N° 19/03/2025**

Présidence : M. Bruno SALIGOT, Maire

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de membres présents : 18

Nombre de votants : 25

Membres présents : MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, RISBOURG Dominique, STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GIL Eugène, LOUGHANI Abdelaziz, PUPILLI Pascal, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique, ADIMI Karim, PETRIOLI Franca, DUHEM Christian, MERCIER Catherine, TROIA Laure, PETIT Dimitri

Membres excusés ayant donné pouvoir : M. BENAMARA Ali donne pouvoir à Mme. RISBOURG Dominique, M. DRELON André donne pouvoir à M. WERY Jean-Charles, M. SION Michel donne pouvoir à Mme SCHUTT Sylvie, M. GERNEZ Marc donne pouvoir à Mme STIEVENARD Karine, Mme GUIOT Christelle donne pouvoir à Mme MARCUZZI Jeannette, M. ABDELKADER Michaël donne pouvoir à Mme MERCIER Catherine, M. CLOET Geoffrey donne pouvoir à M. SALIGOT Bruno

Membres excusés : Mmes TRIOUX Annick, PLAYE Maryse, DI GIULIO Cécile, GALAND Mélanie

Membres absents :

Secrétaire de séance : Mme STIEVENARD Karine

**OBJET : Compte rendu des décisions de non exercice du droit de préemption du Maire dans le cadre de sa délégation.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu les articles L. 2122.22 et L. 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°2014-366 du 24 Mars 2014 d'accès au logement et à un urbanisme rénové (dite loi ALUR) modifiant l'article L 211-2 du Code de l'urbanisme et disposant désormais que la compétence en matière de plan local d'urbanisme de l'EPCI emporte compétence de plein droit en matière de droit de préemption urbain

Vu la délibération n°309/15 en date du 13 avril 2015 du Conseil Communautaire de la Porte du Hainaut relative au transfert de la compétence en matière du Plan Local d'Urbanisme (PLU),

Vu l'arrêté préfectoral en date du 28 Septembre 2015 modifiant les statuts de La Porte du Hainaut, relatif à la prise de compétence en matière de PLU,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date 10 Juillet 2020 relative à la délégation de compétence du Conseil Municipal au Maire et notamment de l'exercice du droit de préemption qu'il en soit titulaire ou délégataire,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Porte du Hainaut en date du 18 Janvier 2021 approuvant le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Porte du Hainaut en date du 18 Janvier 2021 instaurant le droit de préemption urbain sur les zones classées en urbaine (U) et à urbaniser (AU) et instaurant une convention de gouvernance pour l'exercice du droit de préemption délégant l'exercice du droit de préemption urbain aux communes à l'exclusion des zones économiques d'intérêt communautaire et des opérations reconnues d'intérêt communautaire,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 Février 2021 approuvant la convention de gouvernance pour l'exercice du droit de préemption sur les zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) à passer avec la CAPH.

Vu les déclarations d'intention d'aliéner listées ci-dessous auxquelles Monsieur le Maire a répondu défavorablement, en vertu de sa délégation, compte tenu qu'il n'existe pas de projet sur ces secteurs,

Le Conseil Municipal décide de prendre acte des décisions de Monsieur le Maire de renoncer à préempter les biens suivants.

Date de réception	Situation du bien	Date de renonciation
14 Février 2025	10 rue Jean Jaurès Section BA n°214	06 Mars 2025
17 Février 2025	73 rue Ambroise Croizat Section BD n°274	06 Mars 2025
18 Février 2025	5 rue de Lorraine Section AR n°331	06 Mars 2025
18 Février 2025	23 rue Paul Vaillant Couturier Section BH n°492	06 Mars 2025
21 Février 2025	3 rue Ambroise Croizat Section BH n°269	06 Mars 2025
26 Février 2025	146 rue Victor Hugo Section AM n°182	06 Mars 2025
27 Février 2025	20 rue Marceau Section BA n°513	06 Mars 2025
04 Mars 2025	11 rue Adelson Lelong Section A n°260	19 Mars 2025
05 Mars 2025	16 B Place Gambetta Section BA n°220	19 Mars 2025

05 Mars 2025	21 rue Henri Durre Section AZ n°s 521 et 588	19 Mars 2025
10 Mars 2025	35 rue Charles Lehut Section BA n°s 53et 721	19 Mars 2025
12 Mars 2025	126 rue Victor Hugo Section AM n°160	19 Mars 2025

Fait en séance les jour, mois et an susdits  
POUR EXTRAIT CONFORME,  
Le Maire,

Bruno SALIGOT.



La Secrétaire de séance,

*Stievenard*  
STIEVENARD Karine.

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE

Date de réception en Sous-Préfecture : 14/04/2025

N° du bordereau d'acquittement de transaction : 059-215902057-20250408-19\_03\_2025-DE

Date d'affichage : 18/03/2025

Le Maire,

Bruno SALIGOT.

